

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi le 7 mai 2012 à 20h00 à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Diane Tremblay
Ruth Tremblay
Lyne Girard
Lise Savard
Guy Tremblay
Régis Pilote

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2012
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION DU REGLEMENT NO 137-12 « REGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE REGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITE DES EBOULEMENTS CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN USAGE DEROGATOIRE PROTEGE PAR DROIT ACQUIS DANS LA ZONE A-20 »
5. ACQUISITION D'UN ENREGISTREUR DE DÉBIT
6. RÉOLUTION MILIEU RADOS (MILIEU QUI RESPECTE ET ACCEPTE LA DIFFÉRENCE LIÉE À L'ORIENTATION SEXUELLE)
7. RÉOLUTION FIXANT LES LIEUX D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS
8. CONGRÈS ADMQ
9. PARTICIPATION AU FORUM DES MUNICIPALITÉS – SÛRETÉ DU QUÉBEC
10. ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE GUIDE DE SÉJOUR 2012-2013 – LES ÉBOULEMENTS/ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE
11. DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
12. RÉAMÉNAGEMENT DES TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'ÉDIFICE JEAN XXIII
13. DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ SUR LE LOT 451-P, RANG ST-PIERRE
14. ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER AVEC SERVICE C.T.
15. PORTE CASERNE INCENDIE
16. DEMANDE DE DON :
 - LA RANDONNÉE MOTO DI-TED
 - LA MAISON DE LA FAMILLE
17. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

70-05-12 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

71-05-12 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2012

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 soit accepté.

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2012 soit accepté.

72-05-12 Approbation des comptes

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

A. TREMBLAY ET FRÈRES	293.77 \$
A.D.M.Q.	149.47 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE	5 403.82 \$
BELL CANADA	218.86 \$
CANADA POST CORPORATION	123.98 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	65.34 \$
DÉRY TÉLÉCOM	40.19 \$
ÉQUIPEMENT GMM	47.85 \$
FQM	14.31 \$
FONDS DE'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	45.00 \$
GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	196.56 \$
MRC CHARLEVOIX	41 733.55 \$
PILOTE JEAN-MARIE	165.51 \$
PRODUITS SANI-PRO	265.34 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	183.50 \$
PUBLICATIONS DU QUÉBEC	18.98 \$
RAM GESTION D'ACHATS	353.51 \$
REMB. PETITE CAISSE	55.23 \$
ROGERS	90.14 \$
SEAO	11.91 \$
SONIC	3 462.90 \$
SERVICES TECHNIQUES YVAN BERROUARD	804.83 \$
VISA	39.65 \$
	<hr/>
	53 784.20 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

ARÉO FEU	1 905.31 \$
BELL CANADA	86.71 \$
BELL MOBILITÉ	729.28 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	22.10 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	37.94 \$
PRATIQUE DES POMPIERS	695.00 \$
SORTIE DES POMPIERS	235.00 \$
SONIC	566.16 \$
	<hr/>
	4 277.50 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	86.71 \$
BERNARD BOIVIN	110.00 \$
CENTRE DE PNEUS GCR	147.17 \$
CHEZ S. DUCHESNE	269.31 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	24.89 \$
ESSO	2 248.30 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	73.81 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	372.07 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	195.46 \$
GARAGE NOEL DESCHENES	33.44 \$

LES ENT. AUDET ET TREMBLAY	442.28 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	1 473.30 \$
MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD	790.29 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	47.16 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY ET FILS	24.12 \$
RÉAL HUOT	602.01 \$
SAAQ (payé avec carte de débit)	280.40 \$
WURTH	219.61 \$
	<hr/>
	7 440.33 \$
<u>ECLAIRAGE DE RUE</u>	
S COTÉ ÉLECTRIQUE	1 414.19 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 909.09 \$
	<hr/>
	3 323.28 \$
<u>AQUEDUC</u>	
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	4.93 \$
HYDRO-QUEBEC	609.90 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	227.80 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	82.74 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (test d'eau)	112.00 \$
	<hr/>
	1 037.37 \$
<u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u>	
BELL CANADA	93.20 \$
FQM	11.73 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	141.00 \$
	<hr/>
	245.93 \$
<u>SERVICE DE LA DETTE</u>	
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	2 366.00 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	2 224.50 \$
	<hr/>
	4 590.50 \$
<u>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>	
	61 259.00 \$
<u>LOISIRS</u>	
BELL CANADA	86.71 \$
PLOMBERIE O GAUDREAU INC.	240.30 \$
PILOTE JEAN-MARIE	275.71 \$
	<hr/>
	602.72 \$
<u>URBANISME</u>	
HEBDO CHARLEVOISIEN	339.64 \$
MRC CHARLEVOIX	466.17 \$
REMB. PETITE CAISSE	60.41 \$
	<hr/>
	866.22 \$
<u>DONS</u>	
LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE CHARL.O	25.00 \$
	<hr/>
	25.00 \$
<u>PROJET BIBLIOTHÈQUE</u>	
PHILIPPE NAUD (facture Boiteau Luminaire)	477.15 \$
MARTIN TREMBLAY MEUBLES	833.57 \$
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	678.93 \$
	<hr/>
	1 989.65 \$
TOTAL	139 441.70 \$

73-05-12 Adoption du règlement No 137-12 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage No 117-11 de la municipalité des Éboulements concernant le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis dans la zone A-20 »

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée au Conseil afin de permettre l'établissement d'un organisme sans but lucratif, venant en aide aux personnes souffrant de dépendances, dans un bâtiment existant « Auberge »;

ATTENDU QUE le projet aurait des retombées sur l'emploi, l'économie locale et sur l'entraide bénévole dans la collectivité, en plus d'avoir une vocation pour la santé;

ATTENDU QUE cet usage n'augmente pas les contraintes pour la zone agricole, puisque l'usage déjà existant demande des distances séparatrices, qu'il existe à proximité des usages : public-institutionnel, industriel, commerciaux et résidentiels et peu d'agriculture;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 2 avril 2012 et qu'une consultation publique sur le 1^e projet de règlement a été tenue, le 23 avril 2012;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient une disposition portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu, en date du 2 mai 2012, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 137-12;

IL EST PROPOSÉ PAR Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le n° 137-12 soit adopté ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de Charlevoix;

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements, concernant le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis dans la zone A-20 » et portant le numéro 137-12.

3. OBJET DU RÈGLEMENT

Le règlement a pour objet d'apporter des modifications au chapitre 15 « Dispositions relatives aux constructions et aux usages dérogatoires protégés par droits acquis » concernant le remplacement d'un usage dérogatoire dans la zone A-20 de la classe C-4 « Commerce d'hébergement » par un usage de la classe P-1 « Public et Institutionnel ».

4. MODIFIER LE CHAPITRE 15 « DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX USAGES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS »

L'article 15.3.1 « Remplacement d'un usage dérogatoire » est modifié et remplacé par le texte suivant :

15.3.1 Remplacement d'un usage dérogatoire

1° Un usage dérogatoire, protégé par droits acquis ne peut être remplacé par un autre usage dérogatoire, non plus qu'il ne peut passer d'un usage complémentaire dérogatoire à un usage principal dérogatoire;

2° Nonobstant le paragraphe 1°, un usage dérogatoire dans la zone A-20 des sous-classes C-401 (Auberge de 9 chambres et moins) et C-402 (Auberge de plus de 9 chambres dans un ou plusieurs bâtiments), peuvent être remplacés par un usage de la sous-classe Santé P-102 (1°Centre d'accueil, 2°Centre sociaux, 6°Service de bien-être et de charité).

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

74-05-12 Acquisition d'un enregistreur de débit

CONSIDÉRANT les nombreux rapports requis par les divers ministères au niveau de l'eau potable, il est devenu opportun d'ajouter un enregistreur de débit au poste de chloration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité procède à l'achat d'un enregistreur de débit auprès de Gaétan Bolduc & associés inc. au coût de 2 995\$ avant taxes.

75-05-12 Résolution milieu R.A.D.O.S. (respect – acceptation -- différence – orientation sexuelle)

CONSIDÉRANT la demande adressée au conseil des maires par le Groupe Action Jeunesse de Charlevoix à l'effet de faire signer les déclarations RADOS à chacun des maires de la MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'en signant cette déclaration, chaque maire s'engage à réaliser une action concrète pour la lutte contre l'homophobie dans leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT que cette action permet de démontrer que la municipalité s'engage à agir lors de situation d'homophobie dans son milieu;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a fait part à ses citoyens de son engagement à RADOS dans son journal municipal de mai-juin 2012 et de ce fait, les ont informés de cette prise de position;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire Bertrand Bouchard signe la déclaration **RADOS** lors d'un événement public qui aura lieu au cours des prochaines semaines et de faire parvenir la présente résolution à Madame Véronique Savard du Groupe action Jeunesse de Charlevoix.

76-05-12 Résolution fixant les lieux d'affichage des avis publics

CONSIDÉRANT que la municipalité doit définir les lieux d'affichage de ses avis publics;

CONSIDÉRANT que les lieux d'affichage existants ont été révisés et qu'il y avait lieu d'apporter des modifications;

CONSIDÉRANT que tous les avis publics sont visibles sur le site Internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers, de désigner deux endroits pour les affichages des avis publics, soit :

- L'église de St-Joseph-de-la-Rive
- L'Édifice municipal des Éboulements

77-05-12 Congrès ADMQ

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à assister au Congrès de l'ADMQ les 6, 7 et 8 juin prochains à Québec au coût de 450\$ plus taxes;
- de défrayer les coûts de transport et d'hébergement y afférant.

78-05-12 Participation au Forum des municipalités : Sûreté du Québec

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser le maire Bertrand Bouchard et Linda Gauthier, directrice générale, à assister au 1^{er} Forum régional des municipalités de la région de La Capitale-Nationale, qui se tiendra le 25 octobre 2012 au Lac Delage et de défrayer les frais de transport y afférant.

79-05-12 Achat d'un espace publicitaire dans le guide de séjour 2012-2013- Les Éboulements/St-Joseph-de-la-Rive

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'acheter un espace publicitaire de ½ page dans le guide de séjour 2012-2013 – Les Éboulements/St-Joseph-de-la-Rive, au coût de 250\$.

80-05-12 Demande d'adoption du projet de loi No 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs

résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE DEMANDER** au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

81-05-12 Réaménagement des toilettes au sous-sol de l'édifice Jean XXIII

CONSIDÉRANT les demandes adressées à la municipalité pour installer des toilettes publiques dans le secteur de St-Joseph-de-la-Rive;

CONSIDÉRANT que les toilettes existantes situées au sous-sol de l'édifice Jean XXIII pourraient être aménagées à cet effet;

CONSIDÉRANT que cette solution répondrait de façon adéquate aux demandes reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers, de réaménager les toilettes situées au sous-sol de l'édifice Jean XXIII.

82-05-12 Demande auprès de la CPTAQ sur le lot 451-P, rang St-Pierre

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mme Suzanne Girard afin de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie de 8 450 m.c. sur le lot 451-P, rang St-Pierre, Les Éboulements pour la construction d'une résidence familiale à proximité de la ferme laitière, propriété de la demanderesse et de son conjoint ;

CONSIDÉRANT que la partie visée par la demande est en friche et n'a pas été cultivée depuis près de 50 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces appropriés disponibles dans la municipalité, espaces hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection des activités et du territoire agricole, à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie 5.4 Catégorie 5.4
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	faible
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	oui
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Conservée
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	non
9	L'effet sur le développement économique de la région	oui
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	n/a

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux et plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT la déclaration d'appui des nombreux propriétaires du secteur ;

CONSIDÉRANT le souci de préserver et de poursuivre l'exploitation agricole de ses terres, tel que décrit au point 9 de la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'approuver la demande présentée par Mme Suzanne Girard et d'autoriser à des fins non agricoles, soit pour la construction d'une résidence, une superficie de 8 450 m. c. sur le lot 451-P, rang St-Pierre, Les Éboulements.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de demande soit versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

83-05-12 Adjudication du contrat d'entretien paysager avec Service C.T.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Service C.T. pour effectuer l'entretien paysager des trois îlots centraux de la route du Port, du Belvédère et de l'intersection de la rue du Village et la route du Port;

CONSIDÉRANT que l'entretien débutera le 14 mai 2012 et se terminera le 26 octobre 2012, au coût de 2 713.4\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'accorder le contrat de l'entretien paysager à Service C.T. selon les conditions décrites dans l'entente.

84-05-12 Demandes de dons

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les dons suivants :

- la Randonnée moto DI-TED : 50\$
- la Maison de la Famille : 25\$

85-05-12 Porte de la caserne incendie

CONSIDÉRANT que l'une des portes de la caserne incendie a été agrandie et remplacée au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT que la seconde porte est détériorée, ce qui cause une perte d'énergie considérable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers, d'acquérir la seconde porte de la caserne incendie auprès de la Vitrierie Côté inc. au coût de 3 747.50\$ avant taxes.

Certificat de crédit

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale

86-05-12 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h30, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

<u>CORRESPONDANCE – AVRIL 2012</u>	
COMMUNIQUÉ FQM	
CPTAQ	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation préliminaire Ferme Mario Desmeules – la demande devrait être refusée
MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2012 • Procès-verbal du comité administratif du 25 janvier 2012 • Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2012 • Procès-verbal du comité administratif du 29 février 2012 • Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2012 • Procès-verbal du comité administratif du 28 mars 2012
REVUE QUÉBEC SCIENCE	Publireportage sur le projet de l'observatoire de la géosphère de Charlevoix
MAC CHARLEVOIX	Projets pilotes de l'assurance-emploi